DENOMINATION
CCAS
2016

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016
ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
ET L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Nombre de membres en exercice		: 9
Nombre de membres présents		: 7
Nombre de suffrages exprimés		: 7
Votes	Contre	0
	Pour	7

Date de la convocation le 31-03-2017

Séance du 10-04-2017 à 20 H 30

Le C.A., réunl sous la présidence de Mme CROZIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Mr VOLLE ,après s'être fait présenter le budget primitif,la budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	3 471,50 €	/	/	/	3 471,50 €
Opérations de l'exercice	37 744,26 €	38 075,93 €	/	/	37 744,26 €	38 075,93 €
TOTAUX	37 744,26 €	41 547,43 €	/	/	37 744,26 €	41 547,43 €
Résultat de clôture	/	3 803,17 €	/	/	/	3 803,17 €

Besoin de financement	/	
Excédent de financement	/	
Restes à réaliser	/	/
Besoin de financement des RAR	/	
Excédent de financement des RAR	/	
Besoin total de financement	/	
Excédent total de financement	/	

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de / au compte 1068 investissement

3 803,17 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations MM CROZIER - VOLLE - PIQUEMAL - LEBRAT - LASCOMBES - GENDRON - ACHOUR - BOMBRUN.

Absent : Mme RAMUS.

Le Président ne prend pas part au vote

Pour expédition conforme, le 11 avril 2017.

Le président André VOLLE

DÉLIBERATION N°2017/01

REÇU A LA PRÉFECTURE LE 13 AVR. 2017

PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE

C.C.A.S. D'ALBA-LA-ROMAINE (Ardèche)